

Règlement arrêté par le roi, portant instruction aux colonels ou commandans des régimens de cavalerie ou de dragons, qui seront chargés de mettre à exécution la nouvelle formation que Sa Majesté a réglée par son ordonnance en date du 17 du mois dernier. Du 9 avril 1788

Titre(s) : Règlement arrêté par le roi, portant instruction aux colonels ou commandans des régimens de cavalerie ou de dragons, qui seront chargés de mettre à exécution la nouvelle formation que Sa Majesté a réglée par son ordonnance en date du 17 du mois dernier. Du 9 avril 1788

Editeur, producteur : [A Versailles] : [Imprimerie royale] [1788]

Description matérielle : 6 p. ; in-fol

Titre de forme : [Acte royal. 1788 France.]

Note sur l'exemplaire : Relié dans un recueil factice (BCSSA)